

Opération ZÉRO PHYTO NATURE EN VILLE ET DÉNEIGEMENT ALTERNATIF

Le plantain lancéolé

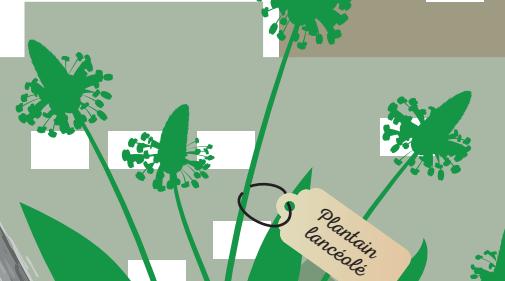
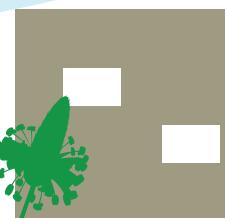


Le plantain lancéolé est une plante très commune des terrains vagues ou cultivés. Dans les villes, on le trouve surtout dans les pelouses urbaines mais aussi dans les friches et autres interstices urbains. Son fruit est souvent utilisé par les enfants pour faire des « catapultes ». Selon la légende, le trouver dans une prairie est un signe de sol en bonne santé ! Les vertus du plantain lancéolé sont nombreuses : en infusion, il soulage les infections respiratoires, utilisé en cataplasme, il aide à la cicatrisation et soulage les brûlures et piqûres d'insectes.

Bonne lecture et à très vite sur
www.smbvb.fr



La Bièvre



GESTION ZÉROPHYTO DES CIMETIÈRES

PASSER D'UNE LOGIQUE DE DÉSHERBAGE À UNE LOGIQUE DE VÉGÉTALISATION



À compter du 1^{er} juillet, les cimetières entreront à leur tour dans le périmètre de la loi Labbé. Ce qui pose question quant à leur entretien, tant sur la forme que sur le fond. Les formations proposées depuis 2019 par le SMBVB et le CIAE y ont répondu, entre partage d'expériences et aménagements à repenser.



Comme les terrains de sport, les cimetières ont fait l'objet d'une attention particulière depuis le lancement de l'opération ZéroPhyto 2, par anticipation de l'extension de la loi Labbé. Dès novembre 2019, une première journée de partage d'expériences intercommunes avait ainsi été organisée. La question de l'entretien des cimetières est d'autant plus délicate que ces sites sont symboliquement chargés : les usagers sont très sensibles à l'entretien de ces lieux de recueillement. Historiquement, les cimetières ont pour la plupart été aménagés au cours du XX^e siècle pour faciliter leur gestion. Le minéral s'est alors imposé, avec autant d'allées bétonnées ou parsemées de graviers. Des surfaces qui complexifient aujourd'hui le désherbage sans produits phytopharmaceutiques, et rendent plus visibles et importunes pour les usagers les mauvaises herbes.

UNE PREMIÈRE JOURNÉE DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES

La première journée de partage d'expériences intercommunes sur les cimetières, le 15 novembre 2019, s'est tenue à L'Haÿ-les-Roses. Ce n'est pas un hasard : son cimetière présente des exemples d'aménagements et de végétalisation aussi concrets qu'intéressants. Les gestionnaires de différents cimetières du bassin versant de la Bièvre aval étaient présents : représentants des communes de L'Haÿ-les-Roses, Bourg-la-Reine, Sceaux, Cachan et du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne [SIFUREP]. Les échanges ont porté sur les problèmes rencontrés suite au

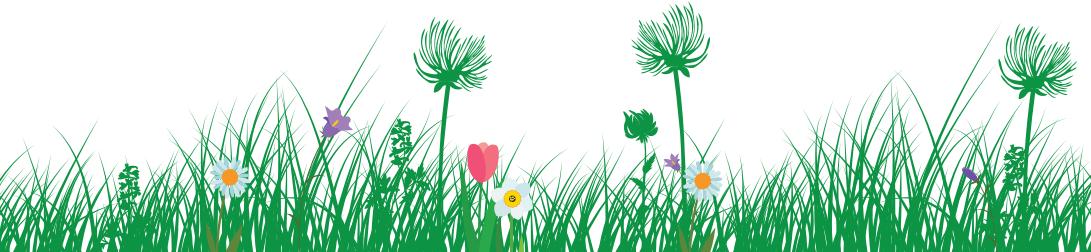
passage au zérophyto et sur les modes de gestion mis en place pour y répondre.

Dans un second temps, le groupe a été invité à interagir *in situ*, guidé par Christophe Lelong, agent de la municipalité de L'Haÿ-les-Roses. Une visite de terrain inspirante qui a donné lieu à des échanges autour des aménagements du cimetière et en particulier sa végétalisation : le gravier des allées secondaires a notamment été remplacé par un gazon rustique. Cette végétalisation s'est également portée sur les murs d'enceinte, qui accueillent aujourd'hui des plantes grimpantes, surtout mellifères. Les interstices ou espaces intertombes y sont, eux, généralement laissés en végétalisation spontanée, dans la mesure de l'acceptation des usagers...

LA VÉGÉTALISATION SE GÉNÉRALISE

Les cimetières de Sceaux, Cachan et Bourg-la-Reine présentent également aujourd'hui plusieurs allées enherbées. Bourg-la-Reine et Sceaux ont d'ailleurs été les premières communes à profiter des formations individuelles dès le début de l'année 2021. Gentilly, Cachan et Villejuif en ont à leur tour bénéficié en septembre et octobre 2021. Les villes d'Arcueil et de l'Haÿ-les-Roses ont déjà programmé leur formation.

Réalisées sur le terrain, dans les cimetières, ces formations animées par le bureau d'étude CIAE ont permis d'approfondir les thématiques de la végétalisation et de l'optimisation de la gestion zérophyto existantes. Plusieurs allées des cimetières encore minéraux ont ainsi été choisies pour accueillir une expérimentation d'enherbement. Pour les cimetières déjà enherbés, les formations ont surtout porté sur la végétalisation des espaces, avec une présentation de différentes palettes végétales. Elles ont aussi permis de constater, comme à Arcueil (voir interview de Sébastien Viprey, page 6) que la pose de panneaux d'information s'avère souvent nécessaire pour une meilleure acceptation des usagers. Ces journées vont enfin donner lieu à de nouveaux plans de gestion des cimetières ainsi qu'à de nouvelles expérimentations d'enherbement par semis ou par végétalisation spontanée.



Les villes témoignent...

Écoles

DES MALLETTES PÉDAGOGIQUES POUR SENSIBILISER LES ÉCOLIERS À LA NATURE ORDINAIRE

En complément des formations et des actions de sensibilisation grand public au zérophyto, le SMBVB a distribué en 2020 aux écoles du bassin versant de la Bièvre aval des mallettes pédagogiques sur les « herbes folles et animaux sauvages de nos villes et villages ».



Ces mallettes ont pour but de sensibiliser à la biodiversité ordinaire, celle qui est la cible des produits phytosanitaires. Par le biais de jeux, dessins, activités manuelles, plantation de graines, enquêtes de terrain, etc., les enseignants aiguisent le regard de nos jeunes habitants et de leurs parents

aux bienfaits de la présence d'herbes folles et d'insectes en ville. Parce que l'arrêt des pesticides implique aussi l'acceptation d'une biodiversité jugée parfois peu esthétique, l'appropriation de ces enjeux de biodiversité par les plus jeunes revêt un intérêt majeur.

Les enfants vont apprendre à reconnaître les espèces, à les différencier, les nommer, découvrir leurs vertus, comprendre comment elles vivent et comment elles interagissent entre elles et avec nous. **Objectif:** susciter de la curiosité et de l'intérêt pour cette biodiversité ordinaire et ne plus la considérer comme indésirable !

Au total, une cinquantaine de mallettes ont été livrées aux écoles de 15 communes du bassin versant aval, au-delà des 10 collectivités adhérentes à l'opération. Une douzaine de mallettes ont également été distribuées aux services Scolarité des communes afin d'être mises à disposition des écoles qui en feraient la demande.

Ces mallettes sont mises à disposition gratuitement et peuvent être réutilisées plusieurs années. Demandez la vôtre au service Scolarité de votre commune. Le SMBVB vous fournit les graines pour l'activité pratique de plantation.

Ravageurs

SCEAUX LUTTE ÉCOLOGIQUEMENT CONTRE RAVAGEURS ET MALADIES

Lutter contre les maladies des végétaux et les ravageurs tout en réduisant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques constitue un enjeu majeur. Les agents de Sceaux y ont été formés.

Sceaux est la première commune à avoir commandé la formation. Ses agents l'ont suivie le 13 avril 2021.

Objectif: apprendre à gérer la présence de ravageurs ou de maladies des végétaux par des alternatives écologiques aux produits phytopharmaceutiques.

Le sujet est d'autant plus important sur le territoire du SMBVB que de nombreux ravageurs et maladies ont été répertoriés. La chenille processionnaire est par exemple présente dans l'ensemble des communes du bassin versant. Décrété danger sanitaire de première catégorie, le chancre coloré a, lui, touché plusieurs alignements de platanes dans le secteur



d'Antony et à proximité de Villejuif, entraînant des coupes rases...

Quelles solutions doivent être adoptées ? Elles sont multiples et dépendent aussi bien du type de ravageurs observés

que des équilibres des écosystèmes. Les dégâts produits par des ravageurs sont en effet souvent révélateurs de déséquilibres : absence de prédateurs, plantes-hôtes affaiblies, plantation monospécifique... Lors de la formation, le CIAE a ainsi mis en lumière des méthodes de régulation écologiques (favoriser la présence d'auxiliaires, diversifier les plantations, etc.). Des produits autorisés en agriculture biologique ont également été présentés.

D'autres formations dédiées aux ravageurs et maladies des végétaux sont programmées en 2022 à L'Haÿ-les-Roses, Chevilly-Larue, Cachan et Arcueil.





Terrains de sports

VERS UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE POUR CHEVILLY-LARUE, GENTILLY, L'HAÏ-LES-ROSES ET VILLEJUIF

Les agents de Chevilly-Larue, Gentilly, L'Haï-les-Roses et Villejuif ont bénéficié de formations sur l'entretien sans pesticides des terrains de sports. Ces espaces entreront dans le périmètre de la loi Labbé le 1^{er} juillet 2022, rendant leur gestion zérophyto obligatoire.

Comment entretenir les terrains de sports sans utiliser de produits phytopharmaceutiques ? Pour les surfaces synthétiques et stabilisées, la question ne se pose pas. Pour les terrains en pelouse naturelle, c'est une autre affaire. En 2021, le CIAE a ainsi formé les agents de Chevilly-Larue, Gentilly, L'Haï-les-Roses et Villejuif afin d'anticiper l'extension de la loi Labbé et préparer les communes à gérer les terrains de sports sans pesticides, à l'image des autres espaces des villes.

Deux sessions de formation ont eu lieu pour les quatre communes entre juin et juillet puis entre novembre et décembre. Les problèmes de gestion récurrents ont

d'abord été identifiés. Il s'agit généralement de la présence d'espèces végétales non désirées : pissenlits, trèfles, etc... Autant de signes révélateurs d'un problème de santé du terrain naturel.

Les formations se sont de facto concentrées sur la connaissance des sols, notamment leurs profils cultureaux : mieux connaître le sol et ses besoins permet de mieux appréhender un problème. Des solutions spécifiques ont également été proposées afin de s'émanciper des produits phytopharmaceutiques.

Au-delà des terrains, la question de l'entretien de leurs abords s'est posée. Des plans de gestion différenciée ont été



proposés par le CIAE afin de permettre aux agents de répartir leur temps de travail. Les parcs des sports feront à l'avenir l'objet d'un traitement spécifique afin de les rendre plus favorables à la biodiversité, tout en maintenant les usages quotidiens et sportifs.

Gestion différenciée

DES PLANS DE GESTION DIFFÉRENCIÉE POUR L'HAÏ-LES-ROSES, SCEAUX ET VILLEJUIF

D'avril à juin 2021, puis en octobre et novembre, les agents des 3 communes ont suivi deux sessions de formations sur les « Plans de gestion différenciée » proposées par le SMBVB et dispensées par le CIAE.



Que ce soit à L'Haï-les-Roses, Sceaux ou Villejuif, les méthodes et techniques de gestion différenciée sont déjà appliquées et mises en place progressivement sur des espaces municipaux de plus en plus nombreux. Pour autant, de véritables

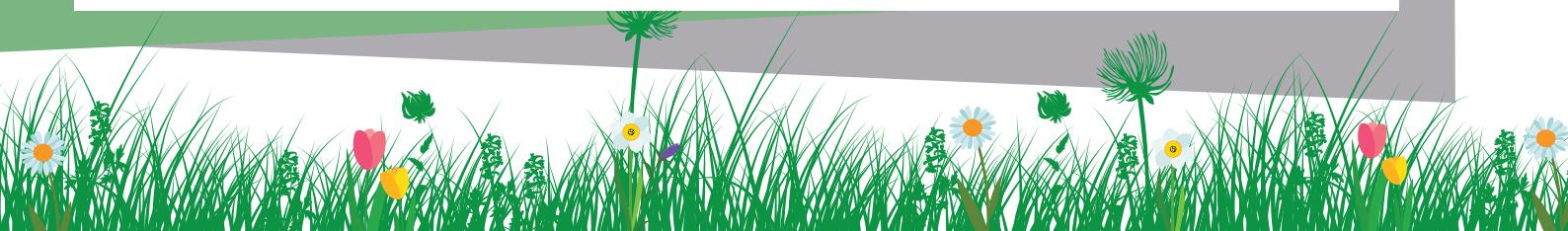
plans de gestion différenciée n'étaient pas formellement réalisés. Tel était le constat dressé dès le printemps dernier lors des premières formations individuelles.

Celles-ci se sont donc inscrites dans la continuité du travail déjà réalisé par les agents municipaux. Avec l'aide du CIAE, de nouveaux sites et de nouvelles pistes d'application ont été identifiés d'après un inventaire écologique et le PLU de chacune des trois communes.

À Sceaux, les abords de la rue Houdan devraient ainsi passer en gestion différenciée. À Villejuif, elle devrait désormais être appliquée autour des axes de circulation.

À L'Haï-les-Roses, les formations ont enfin permis de définir diverses applications selon les typologies urbaines : grands ensembles, centralité, etc...

De nouveaux pas vers une gestion différenciée généralisée dans chaque commune. Les agents formés ont d'ailleurs été encouragés à produire un plan de gestion à l'échelle communale, qui devra être concerté et validé par les populations comme par les élus.



Les villes témoignent...



Balade urbaine

À LA DÉCOUVERTE DE BOURG-LA-REINE

Au programme de la balade urbaine proposée aux Reginaburgiens le 24 septembre : présentation de la gestion des espaces verts et du cimetière, identification d'espèces végétales urbaines, et une rencontre...

C'est dans le cadre de la Semaine du développement durable que la Ville de Bourg-la-Reine a souhaité organiser, avec le CIAE, une balade urbaine proposée par le SMBVB le 24 septembre dernier. Celle-ci a attiré plus de 25 participants, curieux de la gestion des espaces verts et de la biodiversité de leur commune.

Au fil de la balade, de nombreuses espèces végétales ont été identifiées et marquées sur les trottoirs à la bombe de craie (écologique). Surtout, les méthodes de gestion des espaces verts de la ville ont pu être expliquées aux Reginaburgiens sur des sites spécifiques avec le concours de Philippe Delgal et Laurence Caillol, respectivement responsable des Espaces verts et responsable du Développement durable



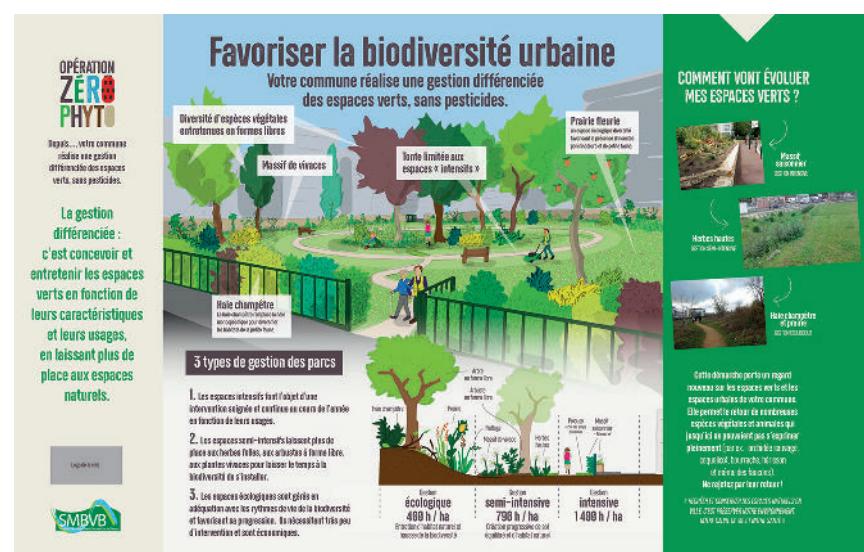
à Bourg-la-Reine. De la même façon, les récents travaux d'enherbement et de végétalisation du cimetière ont été présentés aux participants, ainsi que quelques « spots urbains » emblématiques de la gestion zérophyto : pieds d'arbres, massifs de fleurs, îlots de ronds-points...

Cette balade s'est terminée dans une friche urbaine par une rencontre avec un membre de l'association *Bourg-la-Reine en Transition*, qui met en œuvre le projet « Ici on sème » : l'aménagement de la friche en un tiers lieu éphémère convivial et fertile !

Panneaux d'information

DES PANNEAUX POUR EXPLIQUER LES PRATIQUES ZÉROPHYTO

La communication est la clé pour l'acceptation d'une démarche zérophyto par les populations. Lors de la précédente opération, cette composante avait péché et des manques avaient été mis en avant. Pour favoriser les échanges avec les populations et pour aider à la compréhension des actions d'aménagement, le SMBVB à souhaiter mettre en place des panneaux pédagogiques portant sur les différentes thématiques de l'opération : terrains de sports, gestion différenciée, cimetière, affichette de plantes. Les panneaux, réalisés par l'agence Pellicam, portent un message positif et illustrent les nouvelles actions de gestion entraînées par le zérophyto : la tonte différenciée, le recours à l'enherbement des allées de cimetières, la valorisation des espaces verts dans les terrains de sports, la végétalisation spontanée des espaces.



Les panneaux seront ensuite installés dans les lieux adéquats de la commune

afin d'informer les populations sur les démarches entreprises par les communes.

ARCUEIL

Technicien territorial, Sébastien Viprey a suivi quatre formations proposées par le SMBVB et met en œuvre le zérophyto de longue date dans les parcs et jardins d'Arcueil. Il fait part de son expérience...



Sébastien Viprey

Responsable du service des parcs et jardins

LABEL « TERRE SAINE »

Le label « Terre Saine » est attribué aux collectivités ayant cessé l'usage de pesticides dans tous les espaces publics qui relèvent de leur responsabilité. Gage d'excellence, il permet de valoriser la démarche zéro phyto d'une collectivité. Sur le territoire du SMBVB, la commune de Bourg-la-Reine est labellisée « Terre Saine » depuis 2018. Obtenir cette labellisation est encore possible.

Comment les espaces verts sont-ils gérés à Arcueil ?

Arcueil est une ville plutôt écologique, donc nous avons été assez précurseurs quant à la diminution des produits phytopharmaceutiques. Nous pratiquons la gestion différenciée et le désherbage manuel de longue date. Cela fait environ 5 ans que nous sommes passés en zérophyto sur le cimetière, et 10 à 12 ans sur les espaces verts. Il y a aussi à Arcueil une richesse sur les différents types d'aménagements et une vraie réflexion est menée pour chaque chantier enclenché.

Quelles différences observez-vous depuis la mise en œuvre du zérophyto ?

De nouvelles espèces : le flambe et la mante religieuse ont été découverts sur des parcelles à côté du cimetière. Et les bourdons sont beaucoup revenus, notamment du fait des périodes de taille des tilleuls mieux respectées. Cette année, nous faisons un comptage des papillons de nuit. Nous avons aussi redécouvert différentes variétés d'orchidées grâce à la fauche tardive des talus. Au niveau du travail, s'il y a eu une réflexion parallèle pour laisser un peu plus la nature se développer sur certains sites, nous avons constaté que les habitants ne comprenaient pas toujours la démarche et que certaines pratiques comme le désherbage manuel représentent un coût pour la collectivité. La communication et la transversalité sont vraiment très importantes.

La démarche est-elle mieux acceptée aujourd'hui ?

Il a fallu installer des panneaux explicatifs à droite et à gauche, au cimetière notamment. Depuis cette communication, c'est mieux accepté. Il y a toujours quelques remarques et, entre avril et juillet 2021, il aurait fallu par exemple faire un passage supplémentaire dû aux fortes pluies. Ce qui a un coût...

Quelles formations du SMBVB avez-vous suivies ? Et qu'en retirez-vous ?

Nous avons suivi les formations Déneigement, Cimetière, Ravageurs, et une sur la gestion à la source des eaux pluviales (hors opération ZéroPhyto, ndlr) récemment, par groupes de 4 à 6 agents. Elles nous ont permis de voir que nous étions bien avancés sur la gestion des espaces verts et d'avoir un échange avec les autres collectivités, ce qui est toujours riche. Je trouve qu'un accompagnement sur les « inventaires de biodiversité » serait intéressant. Actuellement, nous attendons de pouvoir tester le déneigement avec les copeaux de bois et la magnésie, une mise en pratique de la formation reçue.

Agenda

FORMATION CIMETIÈRE :

- Cachan - 15 février
- Gentilly - 15 mars
- Arcueil - 22 mars
- L'Haÿ-les-Roses - 29 mars

FORMATION RAVAGEURS

ET MALADIES :

- Arcueil - 22 mars
- L'Haÿ-les-Roses - 29 mars
- Chevilly-Larue - 5 avril
- Cachan - 7 avril

FORMATION GESTION DIFFÉRENCIÉE

- Gentilly - 12 avril
- Chevilly-Larue - 19 avril

Nouvelles mesures pour protéger les populations des pesticides

Par un décret et un arrêté pris 25 janvier 2022, le gouvernement a modifié les mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Le Conseil d'État lui avait en effet laissé, en juillet dernier, 6 mois pour que ces règles d'utilisation soient complétées. Le décret modifie ainsi les modalités d'élaboration et d'adoption des chartes départementales d'engagements par les organisations syndicales représentatives concernant l'utilisation de pesticides. L'arrêté, lui, prévoit en particulier que les distances de non-traitement autour des zones d'habitation, mais aussi désormais des lieux de façon régulière accueillant des travailleurs, soient fixées pour l'ensemble des produits phytosanitaires d'ici le 1^{er} octobre 2022.